



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

CEP/2004/9
9 août 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT
(Onzième session, Genève, 13-15 octobre 2004)
(Point 3 de l'ordre du jour provisoire)

**MINUTES DE LA RÉUNION DU BUREAU DU COMITÉ
DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT**
(Genève, 8 juin 2004)

Établies par le secrétariat en consultation avec le Président

I. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. M. Zaal Lomtadze (Géorgie) a présidé la réunion, à laquelle ont participé M^{me} Narin Panariti (Albanie), M^{me} Helena Čizkova (République tchèque), M. Jon Kahn (Suède), M. Jürg Schneider (Suisse) et M^{me} Lynette Poulton (États-Unis d'Amérique).
2. La réunion a adopté l'ordre du jour établi par le secrétariat en consultation avec le Président.

**II. QUESTIONS DÉCOULANT DE LA CINQUANTE-NEUVIÈME SESSION
DE LA COMMISSION**

3. M. Kaj Bärlund, Directeur de la Division de l'environnement et de l'habitat de la CEE, a informé le Bureau des décisions que la Commission a prises à sa cinquante-neuvième session (24-26 février 2004) et qui intéressent le Comité, en mettant plus particulièrement l'accent sur la réforme de la CEE à venir.
4. Un rapport complet sur l'état de la CEE était demandé, l'objectif étant de formuler des recommandations pour déterminer les modifications à apporter à son rôle, à son mandat et à ses fonctions suivant les transformations survenues dans l'architecture institutionnelle

européenne depuis sa création, afin que cette instance conserve toute sa pertinence et toute son efficacité dans le nouveau contexte. Le Groupe d'experts du programme de travail avait établi un projet de mandat à l'intention d'un consultant. À sa réunion spéciale tenue en mai, la Commission n'est cependant pas parvenue à une décision concernant la désignation d'un consultant et le financement de ces activités. Une autre réunion spéciale a été programmée le 2 juillet à cette fin. Une fois nommé, le consultant commencerait à évaluer les travaux en cours à la CEE, y compris via des consultations et des entretiens au secrétariat et dans les organes subsidiaires principaux. Un rapport devrait être prêt d'ici au mois de décembre 2004 et être présenté à la Commission à sa prochaine session annuelle, en février 2005.

III. RÉSULTATS DU FORUM RÉGIONAL SUR L'APPLICATION DES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

5. M. Bärlund a présenté les résultats du Forum régional sur l'application des objectifs du développement durable (Genève, 15 et 16 janvier 2004) et de la douzième session de la Commission du développement durable (New York, 14-30 avril 2004).
6. La Présidente du Forum régional sur l'application, M^{me} Margaret Becket (Royaume-Uni), Secrétaire d'État à l'environnement, à l'alimentation et aux affaires rurales, avait, en sa qualité de Présidente, présenté un résumé des travaux à la réunion régionale organisée dans le cadre de la douzième session de la Commission du développement durable. Pendant les débats qui avaient suivi, des représentants des autres régions avaient demandé qu'un rôle particulier soit donné à la CEE sur la scène mondiale, c'est-à-dire que celle-ci fasse connaître les bonnes pratiques susceptibles de servir de modèle. Ils étaient particulièrement désireux d'en savoir plus sur les résultats de l'application des instruments juridiques, de la réalisation des études de performance environnementale et de la conduite de processus politiques tels que le processus «Un environnement pour l'Europe».
7. Le Bureau a salué les efforts déployés par le secrétariat de la CEE pour organiser le Forum régional sur l'application et s'est félicité de ses résultats. Il a aussi estimé qu'il serait bon de continuer à tenir des réunions régionales sur l'application et d'organiser celles-ci suffisamment tôt avant les sessions de la Commission du développement durable.
8. Afin d'améliorer encore l'organisation et la logistique des réunions à venir et de favoriser un dialogue plus interactif et plus dynamique, il a été recommandé d'axer les débats autour de deux ou trois questions précises et pragmatiques et de n'autoriser que les interventions brèves, s'accompagnant éventuellement de diaporamas, suivies de questions.
9. Pour faciliter les travaux préparatoires au niveau national et assurer une participation large et active de tous les secteurs intéressés, il a été jugé important que la responsabilité globale de la coordination du processus soit placée au plus haut niveau, c'est-à-dire à celui des premiers ministres. De même, au sein de la CEE, la responsabilité des travaux préparatoires régionaux devrait continuer à être essentiellement dévolue au Secrétaire exécutif.
10. Dans le contexte mondial, la situation des pays en transition de la région de la CEE n'avait pas été mise au premier plan, et les problèmes de ces pays étaient souvent supplantés par ceux des pays en développement. Il était donc essentiel de poursuivre les travaux pour régler les problèmes de ces pays au niveau régional et de les mettre clairement en évidence dans le résumé

des travaux des réunions préparatoires régionales établi par la Présidente à l'intention des forums mondiaux.

11. Le Bureau a décidé de soumettre cette question, ainsi que celle du rôle du Comité dans le processus, à l'attention du Comité à sa onzième session.

IV. PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA ONZIÈME SESSION DU COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

12. Le Bureau a examiné l'ordre du jour provisoire de la onzième session du Comité établi par le secrétariat. Celui-ci a été approuvé avec de légères modifications, tenant à l'ordre des points: ceux appelant une décision du Comité seraient débattus avant ceux présentés pour information seulement. Le secrétariat a été invité à revoir le projet d'ordre du jour en conséquence et à modifier le programme de travail de façon à respecter le même ordre de priorité entre les points.

13. Le Bureau a aussi fait valoir que la table ronde dite de Kiev devrait illustrer la manière dont les mesures découlant de la Déclaration de Kiev trouvaient un écho dans le programme de travail du Comité.

V. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ (2003-2005)

14. Le Bureau a examiné la mise en œuvre du programme de travail du Comité, en se concentrant en particulier sur les points présentés aux sections A à E ci-dessous.

A. Études de performance environnementale

15. Le secrétariat a fourni des informations sur les études de performance environnementale de la Bosnie-Herzégovine et du Tadjikistan ainsi que sur les rapports d'étape volontaires des pays ayant déjà fait l'objet d'une étude, portant sur la façon dont ils y ont donné suite, informations qui seraient présentées pour discussion à la onzième session du Comité.

16. Le Bureau a aussi débattu de la composition du Groupe d'experts reconduit sur la base des propositions faites par le secrétariat. Les représentants de la Suède, des États-Unis et de la République tchèque ont dit souhaiter proposer un candidat pour ce groupe. Il a été convenu que de nouvelles consultations auraient lieu pour mettre la dernière main à la liste des candidats, laquelle serait soumise au Comité pour approbation.

B. Éducation au développement durable

17. M. Jon Kahn a informé le Bureau des préparatifs concernant le projet de stratégie sur l'éducation au développement durable, lequel projet serait examiné par l'Équipe spéciale à sa deuxième réunion, en juillet 2004. Des renseignements ont aussi été donnés sur d'autres activités connexes menées à bien dans la région.

18. Le Comité sera invité à approuver le projet de stratégie et à fournir des orientations sur le programme à l'attention de la Réunion conjointe de haut niveau des Ministères de l'environnement et de l'éducation, dont il est prévu qu'elle ait lieu en février 2005 pour adopter la stratégie.

C. Stratégie environnementale pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale

19. M. Bärlund a informé le Bureau des résultats de la réunion organisée par l'Équipe spéciale pour l'application du programme d'action pour l'environnement en Europe centrale et orientale (Équipe spéciale du PAE) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie environnementale pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (Paris, avril 2004). Les organisations participantes, la CEE, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et les centres régionaux pour l'environnement (CRE) auraient pris des mesures pour coordonner leurs activités dans le souci d'atteindre les objectifs de la Stratégie.

20. Le Président, M. Lomtadze, a informé le Bureau des préparatifs de la réunion ministérielle «Kiev+1», devant se tenir en Géorgie en octobre 2004. Une deuxième réunion préparatoire a été prévue en République de Moldova pour septembre. Le Président considérait que la Stratégie pour l'environnement figurait parmi les outils les plus précieux pour améliorer les normes environnementales dans la sous-région. Il souhaitait par ailleurs qu'elle ait un effet stabilisant dans le secteur de l'environnement au vu des changements de gouvernement fréquents. Il a encore souligné qu'il fallait que les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale indiquent dans quelle mesure ils pourraient en financer eux-mêmes la mise en œuvre.

21. L'engagement des pays de la sous-région, mais aussi l'appui des organisations internationales, étaient cruciaux pour la réussite de la mise en œuvre de la Stratégie. Une coordination accrue avec les autres activités et programmes connexes était aussi essentielle pour éviter les doubles emplois, par exemple concernant les diverses obligations de présentation de rapport et de surveillance.

22. Le Comité a été invité à examiner plus avant la Stratégie pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale à sa onzième session et à se pencher notamment sur la manière dont il pourrait au mieux en soutenir la mise en œuvre dans le cadre des activités inscrites à son programme de travail (études de performance environnementale, surveillance de l'environnement et conventions relatives à l'environnement, par exemple).

D. Stratégie de communication

23. Le secrétariat a présenté les grandes lignes d'un projet de stratégie de communication établi avec l'aide d'un consultant. Outre qu'elle devait sensibiliser davantage au processus «Un environnement pour l'Europe» et mettre celui-ci davantage en évidence en soulignant les réalisations et en encourageant la communication entre les parties prenantes, la stratégie avait vocation à ouvrir de nouvelles voies pour la mobilisation des fonds nécessaires aux activités de mise en œuvre prévues dans le cadre du processus. Sur la base des observations formulées sur le projet par le Comité à sa onzième session, la stratégie devrait être finalisée et soumise pour adoption par le Comité en 2005.

24. Le Bureau a encouragé le secrétariat à associer les parties prenantes à la rédaction de la stratégie et à tirer autant que possible parti des stratégies de communication déjà existantes.

25. Le Bureau a invité le Comité à faire part de ses réactions sur la stratégie à sa onzième session.

E. Accords multilatéraux de la CEE sur l'environnement: réunion des bureaux du Comité et des organes directeurs des conventions

26. Le Bureau s'est penché sur les conclusions et le suivi de sa consultation informelle avec les représentants des organes directeurs des conventions de la CEE relatives à l'environnement, qui avait eu lieu la veille, le 7 juin 2004.

27. Globalement, la consultation avait été fructueuse. L'ouverture d'esprit qui avait caractérisé le débat sur les défis et problèmes rencontrés par les différentes conventions dans les activités de mise en œuvre pourrait favoriser la coopération entre les différents organes directeurs. Afin de tirer le meilleur parti des discussions qui auraient lieu l'année suivante sur les questions de financement, le Bureau est convenu de demander aux organes directeurs des conventions de fournir par écrit une liste d'activités concrètes en cours ou prévues en matière de renforcement des capacités de nature à favoriser la mise en œuvre.

28. Le Comité pouvait contribuer à encourager les pays à s'engager plus activement dans la mise en œuvre des conventions. Les pays d'autres régions bénéficieraient eux aussi des bonnes pratiques et des connaissances de la région de la CEE en appliquant les principes des conventions même sans y être nécessairement Parties.

VI. PRÉPARATION DE LA QUATRIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ

29. M^{me} Helena Čizkova a informé le Bureau des derniers préparatifs engagés pour la Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé, devant se tenir à Budapest les 23 et 25 juin 2004. Le secrétariat a renseigné sur sa participation à la Conférence et a notamment fait part d'une déclaration du Secrétaire exécutif adjoint par intérim, M. Patrice Robineau, de consultations ministérielles sur la mise en œuvre du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE), de manifestations parallèles sur les Protocoles relatifs à l'évaluation stratégique environnementale et aux registres des rejets et transferts de polluants, d'une consultation informelle sur le Protocole sur l'eau et la santé précédant la Conférence ainsi que d'un stand d'exposition.

30. Le Bureau a décidé que son Président ferait une déclaration à la Conférence de Budapest dans le cadre des discussions sur l'avenir du processus «Environnement et santé» en indiquant les résultats de la Conférence de Kiev ainsi que le rôle du Comité dans la surveillance de la mise en œuvre des décisions prises à Kiev.

31. Le Bureau a également débattu des nouveaux candidats qui représenteraient le secteur de l'environnement au Comité européen de l'environnement et de la santé et devant être élus par le Comité à sa onzième session.

VII. ACTIVITÉS DU CONSEILLER RÉGIONAL DE LA CEE

32. M. Bo Libert, Conseiller régional de la CEE pour l'environnement, a informé le Bureau de ses activités en rapport avec le programme de travail du Comité, et a notamment fait part de sa collaboration avec les organes directeurs des conventions et dans le cadre des études de performance environnementale. Plusieurs projets étaient menés pour renforcer les capacités des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, dans les domaines de l'eau, de l'énergie et de la qualité de l'air. La coopération engagée avec l'OSCE sur un certain nombre d'activités s'était révélée très productive, mais la région des Balkans et du Caucase méritait davantage d'attention.

VIII. ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX PAYS EN TRANSITION ET CONTRIBUTION DES PAYS AUX FONDS D'AFFECTION SPÉCIALE DE LA CEE

33. Le secrétariat a présenté l'état du Fonds d'affectation spéciale destiné à aider les représentants des pays en transition à assister aux réunions du Comité. Cette année, le solde de ce Fonds permettait de financer la participation des représentants répondant aux critères à la onzième session du Comité mais il était nécessaire que le Fonds soit continuellement alimenté en vue des réunions suivantes.

34. De nouveaux critères relatifs à l'appui financier seraient soumis à l'examen du Comité à sa onzième session.

IX. PROCHAINE RÉUNION

35. Le Bureau a décidé de tenir sa prochaine réunion le 13 octobre 2004 à 8 heures.
